

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 851

15 novembre 1999

### SOMMAIRE

Beta International Management S.A., Luxbg page	40803	Kereda S.A., Luxembourg	40828, 40829
Bisenius, S.à r.l., Luxembourg	40802	Keywest, S.à r.l., Foetz	40824
Black Hole Holding, S.à r.l., Luxembourg	40802	Kirchberg Services, Galerie Commerciale Auchan	
Boes Felix, S.à r.l., Luxembourg	40804	Kirchberg, Luxembourg	40825
Colimex S.A., Strassen	40805	Kompetent, G.m.b.H., Luxembourg	40825
Compagnie Générale de Participations S.A., Luxembourg	40805	Laboratoire Kutter, Société Civile, Luxembourg	40834
Compton Holdings S.A., Luxembourg	40803, 40804	Lacs S.A., Bertrange	40829
Con - Trust, S.à r.l., Luxembourg	40805	Lecoutere Finance S.A., Luxembourg	40830
C.P.F. Conseils Participations Finance S.A., Pétange	40805	Lloyd Schroeder & Dupont Associates S.A., Luxbg	40830
Darmon S.A., Luxembourg	40807	Lux-Oil, S.à r.l., Mertert	40831
Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., Bascharage	40806	Luxroutes S.A., Pétange	40832
Dynamics Re S.A., Senningerberg	40806	Magalida S.A.H., Luxembourg	40835
E.I. Européenne d'Investissement S.A., Pétange	40806	Marino S.A., Pétange	40830
Elkipida, S.à r.l., Rameldange	40807	Mauna International, S.à r.l., Luxembourg	40831
Eparfin S.A., Luxembourg	40807	Medirel, S.à r.l., Luxembourg	40832
European Industrial Corporation S.A., Luxembg	40807	Metro Investments (Luxembourg) S.A., Luxembg	40835
Frelon S.A., Luxembourg	40809	Mills International Acquisitions (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	40832
Fudderkrëpp vum Prënzebiërg, S.à r.l., Pétange	40815	Multiplex International Group S.A., Luxbg	40833, 40834
Gazeautherme, S.à r.l., Installations Sanitaires et de Chauffage, Strassen	40810	Odda Finance Internationale S.A.H., Luxbg	40835, 40836
Go-Far S.A., Luxembourg	40811	Omlux S.A., Remich	40836
Good Food Holding S.A., Pétange	40811	Orfeo Galerie d'Art, Luxembourg	40838
Hand Holding, S.à r.l., Luxembourg	40815	O Sole, S.à r.l., Luxembourg	40837
H.A.S. S.A., Luxembourg	40815	Parlay Finance S.A., Luxembourg	40836
Hevea S.A., Luxembourg	40814	Port & Part Holding S.A. (PPH), Luxembourg	40838
I.B.A. International Brokerage and Administration S.A., Luxembourg	40815, 40816	Prometheus Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	40841
IKH S.A., International Kapital Holding, Pétange	40823	Promoland Holding S.A., Luxembourg	40838, 40839
Imexal, S.à r.l., Luxembourg	40816	Quilvest Europe S.A., Luxembourg	40840
In.A.Ma. S.A., Luxembourg	40812, 40814	Reciver S.A., Luxembourg	40840
Industrielle Beteiligung S.A., Luxembourg	40816	Rolaco Holding S.A., Luxembourg	40847
Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A., Luxembourg	40817	Rumco Finance S.A., Luxembourg	40840
Insinger Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	40817	Sauna Club Finlandia S.A., Luxembourg	40839, 40840
Intarsia International (Europe) S.A., Luxbg	40817, 40819	Signal Lux Holding S.A., Luxembourg	40842, 40843
Intereuropean Finance S.A., Luxembourg	40822	Signet Investments S.A., Luxembourg	40843, 40845
Investitalia Holding S.A., Luxembourg	40819, 40821	SIGP S.A., Luxembourg	40847
Investment Industries S.A., Luxembourg	40823, 40824	Siren S.A., Luxembourg	40847
J.C.G.S. Investissements Holding S.A., Luxembourg	40828	S.I.T. Lux S.A., Pétange	40848
J.I.T. S.A., Just in Time, Luxembourg	40821	(Jacques) Soanni et Cie, S.e.n.c., Soleuvre	40848
Kalnis International S.A., Luxembourg	40816	Société du Domaine Agricole du Kissian S.A., Steinsel	40845, 40847
		TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Luxembourg	40802
		World Tech S.A., Luxembourg	40808, 40809

**TOURINTER,  
SOCIETE POUR LA PROMOTION DU TOURISME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 10.894.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

– Report à nouveau . . . . . USD (75.601,27)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1999.

Signature.

(41806/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1999.

**TOURINTER,  
SOCIETE POUR LA PROMOTION DU TOURISME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 10.894.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

– Report à nouveau . . . . . USD (81.261,12)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1999.

Signature.

(41807/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1999.

**BISENIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.  
R. C. Luxembourg B 67.944.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit juin, les associés de la S.à r.l. BISENIUS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence que tous les associés présents ont signée et qui sera annexée au présent procès-verbal.

Il résulte de la liste de présence que tous les associés sont présents et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération et que la présente assemblée, constituée régulièrement, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

\* Démission de Mademoiselle Nadine Schroeder, employée privée, demeurant à Luxembourg, 25, rue Blochausen, de sa qualité de gérant technique.

\* Nomination de Monsieur Jos Streff, imprimeur, demeurant à L-5972 Itzig, 6, rue des Prés, aux fonctions de gérant technique.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

\* Démission de Mademoiselle Nadine Schroeder, préqualifiée.

\* Est nommé gérant technique, Monsieur Jos Streff, préqualifié.

J. Streff	M.-C. Bisenius	N. Schroeder
Associé	Associée	Gérant technique sortant
<i>Gérant technique</i>	<i>Gérante administrative</i>	

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41837/789/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**BLACK HOLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 54.820.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

(41838/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**BETA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.565.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

(41835/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**BETA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.565.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration  
en sa réunion du 15 février 1999*

– Le siège social de la société est transféré du 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à partir du 19 avril 1999.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration  
en sa réunion du 25 mars 1999*

1. Augmenter le capital social, pour incorporation de réserves, de 631,94 euros pour le porter à 75.000,- euros.
  2. Supprimer la valeur nominale des actions émises.
  3. Adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
    - 5.1. «La société a un capital autorisé de cent cinquante mille euros (150.000), divisé en 3.000 actions sans valeur nominale.
    - 5.2. La société a un capital émis de 75.000,- euros, divisé en mille cinq cents (1.500) actions sans valeur nominale.»
- Luxembourg, le 30 mars 1999. Pour extrait conforme.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire  
du 11 mars 1999*

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
2. Décharge pleine aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation de la proposition du Conseil sur l'affectation du résultat (20.269.095,- LUF): Dotation à la réserve volontaire.
4. Les mandats de MM. Ignacio Morenés, Constantino Millán, Rafael Ibañez et José Bonafonte sont reconduits pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

C. Iglesias  
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41836/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**COMPTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 57.012.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT  
(LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

(41846/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**COMPTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 57.012.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT  
(LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

(41847/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**COMPTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 57.012.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT  
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(41848/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**COMPTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 57.012.

*Minutes of the Meeting of the Shareholders in the company limited by shares COMPTON HOLDINGS S.A., having its corporate seat in Luxembourg, and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the «Company»), held on the 1st September 1999 at 15.00, at the offices of the Company*

*Attendance List*

Shareholder	Signature	Number of	
		Shares	Votes
TOUCAN MANAGEMENT LIMITED .....		750	750
ANTRIM TRADING LIMITED .....		500	500
(represented by virtue of the power's of attorney)			

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairman of the Meeting.

The Chairman requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to approve and confirm the audited financial statements for the year's ended December 31st, 1996, December 31st, 1997 and December 31st, 1998.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved, to approve and confirm the audited financial statements for the year's ended December 31st, 1996, December 31st, 1997 and December 31st, 1998.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company, effective as per 1st September 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved, to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company, effective as per 1st September 1999.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings  
Chairman

E. Crowley  
Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41849/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**BOES FELIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 25, route d'Echternach.  
R. C. Luxembourg B 55.625.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41839/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**COLIMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen.  
R. C. Luxembourg B 29.128.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 17 août 1999, vol. 124, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41842/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**COMPAGNIE GENERALE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 6.123.

Les comptes annuels 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41845/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**CON - TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2135 Luxembourg, 73, Fond St Martin.  
R. C. Luxembourg B 50.299.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41850/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**C.P.F. CONSEILS PARTICIPATIONS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 64.253.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41851/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**C.P.F. CONSEILS PARTICIPATIONS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 64.253.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange, le 12 août 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

*Administrateurs*

M. Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;

M. Jean Tressel, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 82, rue Gabriel;

PRIMECITE INVEST S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.

*Commissaire aux comptes*

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J. B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 12 août 1999.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41852/762/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.758.

## EXTRAIT

The balance sheet as per December 31st, 1998 registered in Luxembourg, on 6 September 1999, Vol. 528, Fol. 35, Case 11, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on 7 September 1999.

## ALLOCATION OF RESULTS

* Retained earnings	122.990.075,-	LUF
* Profit for the year	169.303.229,-	LUF
	<u>292.293.304,-</u>	LUF
* Dividend to be distributed	(281.328.143,-)	LUF
* Legal reserve	8.465.161,-	LUF
* To be carried forward	<u>2.500.000,-</u>	LUF

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, September 3, 1999.

DELOITTE &amp; TOUCHE

Signature

(41854/799/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**DYNAMICS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 40.596.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41855/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**E.I. EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 64.314.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41856/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**E.I. EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 64.314.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange, le 12 août 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

*Administrateurs*

M. Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;

M. Jean Tressel, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 82, rue Gabriel;

PRIMECITE INVEST S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.

*Commissaire aux comptes*

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J. B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 12 août 1999.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41857/762/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**ELKIPIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6990 Rameldange, 58, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 28.978.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41859/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**EPARFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 51.846.

Les comptes annuels 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41860/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**EUROPEAN INDUSTRIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 20.089.

Les comptes annuels 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41861/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**DARMON S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 50.358.

*Minutes of the Meeting of the Shareholders in the company limited by shares DARMON S.A., having its corporate seat in Luxembourg, and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the «Company»), held on the 18th September 1999 at 11.00, at the offices of the Company*

*Attendance List*

<i>Shareholder</i>	<i>Signatures</i>	<i>Number of</i>	
		<i>Shares</i>	<i>Votes</i>
BLASCLETTE NOMINEES LIMITED . . . . .		1,249	1,249
MARDASSON NOMINEES LIMITED . . . . .		1	1

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairman of the Meeting.

The Chairman requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BLASCLETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company, effective as per 18th August 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved, to accept the resignation of BLASCLETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the company, effective as per 18th August 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to discharge and release BLASCLETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to discharge and release BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to indemnify and hold harmless BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. AND BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to indemnify and hold harmless BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint Mr Stephen Hutchings, Miss. Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 18th August 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to appoint Mr Stephen Hutchings, Miss Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 18th August 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint CHURCHILL & Co. as Auditor of the company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved, to appoint CHURCHILL & Co. as Auditor of the company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings  
Chairman

E. Crowley  
Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41853/000/699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**WORLD TECH S.A., Société Anonyme,  
(anc. EURO TECH TRADING S.A.).**

Siège social: L-2017 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 68.010.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO TECH TRADING S.A., (R. C. Luxembourg B n° 68.010), avec siège social à L-2017 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 janvier 1999, publié au Mémorial C, n° 209 du 26 mars 1999, ayant un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Werer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Maryse Kohn, étudiante, demeurant à Reuland,

et désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hünsdorf.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de WORLD TECH S.A.

2) Modification afférente de l'article premier des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en WORLD TECH S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de WORLD TECH S.A. (ci-après la «Société».)»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Werer, M. Kohn, B. Wahl-Schiltz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 1999, vol. 507, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé).*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41862/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**WORLD TECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 68.010.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41863/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**FRELON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 51.270.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FRELON S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B numéro 51.270, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 422 du 1<sup>er</sup> septembre 1995, avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vinciane Schandeler, avocat, demeurant à Messancy (Belgique).

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Graff, avocat, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Hélène Muller, juriste, demeurant à Grevenmacher.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de mettre la société en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Alain Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et 151 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Pouvoir est notamment conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leur actions.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Schandeler, C. Graff, H. Muller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 1999, vol. 507, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41864/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**GAZEAUTHERME, S.à r.l., INSTALLATIONS SANITAIRES ET DE CHAUFFAGE,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 137, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 8.988.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nicolas Schantzen, maître-installateur, demeurant à L-8009 Strassen, 137A, route d'Arlon;
- 2.- Madame Fernande Scholtes, sans état, épouse de Monsieur Nicolas Schantzen, demeurant à L-8009 Strassen, 137A, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée en liquidation GAZEAUTHERME, S.à r.l., INSTALLATIONS SANITAIRES ET DE CHAUFFAGE, R. C. Luxembourg section B n° 8.988, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 137, route d'Arlon,

constituée sous la dénomination de GAZEAUTHERME, S.à r.l., INSTALLATIONS SANITAIRES ET DE CHAUFFAGE SCHANTZEN & MULLER par acte sous seing privé en date du 31 mars 1970, publié au Mémorial C, numéro 126 du 28 juillet 1970,

dont la dénomination a été changée en GAZEAUTHERME, S.à r.l., INSTALLATIONS SANITAIRES ET DE CHAUFFAGE par acte sous seing privé du 22 juin 1971, publié au Mémorial C, numéro 161 du 4 novembre 1971,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 1991, publié au Mémorial C, numéro 79 du 10 mars 1992.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le capital social de la société est fixé à un million de francs (1.000.000,- frs), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Schantzen, F. Scholtes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 1999, vol. 507, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41866/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue le 20 août 1999 à Pétange*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 6 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires ainsi que la représentation de la société à Madame Micheline Matagne qui portera le titre d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Le Conseil d'Administration décide de donner signature individuelle à Monsieur René Flas, la société pourra être engagée par sa seule signature.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41868/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**GO-FAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.613.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale des actionnaires  
tenue de façon extraordinaire en date du 12 mai 1999*

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer les activités de la société, malgré les pertes dépassant les trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

(41867/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**IN.A.MA. S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 62.325.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-third of July.  
Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IN.A.MA., a société anonyme, established in L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre, R. C. Luxembourg section B number 62.325, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 19, 1997, published in the Mémorial C, number 212 of April 3, 1998.

The meeting is presided by Mr François Brouxel, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Peggy Olinger, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Eric Sublon, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the ten thousand (10,000) shares representing the whole capital of ten million Dutch Guilders (10,000,000.- NLG) of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the capital to the extent of 2,000,000.- NLG, in order to raise it from the amount of 10,000,000.- NLG to 12,000,000.- NLG, by the issue of 2,000 new shares with a par value of 1,000.- NLG each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Waiver by the existing shareholder of his preferential subscription right.

3.- Subscription and payment in cash for 1,500 new shares by INGKA HOLDING EUROPE BV and for 500 new shares by INGKA HOLDING BV, these new shares are issued with an issue premium of 9,000.- NLG per share.

4.- Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by two million Dutch Guilders (2,000,000.- NLG) so as to raise it from its present amount of ten million Dutch Guilders (10,000,000.- NLG), divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of one thousand Dutch Guilders (1,000.- NLG) up to twelve million Dutch Guilders (12,000,000.- NLG), divided into twelve thousand (12,000) shares with a par value of one thousand Dutch Guilders (1,000.- NLG).

*Second resolution*

The meeting resolves to issue two thousand (2,000) shares with a nominal value of one thousand Dutch Guilders (1,000.- NLG), vested with the same fights and obligations as the existing shares, with payment of a share premium of nine thousand Dutch Guilders (9,000.- NLG) per share.

*Subscription and Payment*

There now appeared Mr François Brouxel, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the companies INGKA HOLDING EUROPE BV and INGKA HOLDING BV, two companies organised and existing under the laws of the Netherlands,

by virtue of two proxies given under private seal, which proxies will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said INGKA HOLDING EUROPE BV and INGKA HOLDING BV for respectively one thousand five hundred (1,500) and five hundred (500) additional shares with a par value of one thousand Dutch Guilders (1,000.- NLG) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of respectively fifteen million Dutch Guilders (15,000,000.- NLG) and five million Dutch Guilders (5,000,000.- NLG).

The sum of twenty million Dutch Guilders (20,000,000.- NLG), being for the capital the sum of two million Dutch Guilders (2,000,000.- NLG) and for the issue premium the sum of eighteen million Dutch Guilders (18,000,000.- NLG), is forthwith at the free disposal of the corporation IN.A.MA. S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate.

The meeting acknowledges that the existing shareholders have fully waived their preferential subscription rights.

Thereupon, the two thousand (2,000) new shares have been subscribed as follows:

a) INGKA HOLDING EUROPE B.V., having its registered office in NL-1101 BL Amsterdam, Hullenbergweg 2 (The Netherlands), one thousand five hundred shares	1,500
b) INGKA HOLDING B.V., having its registered office in NL-1101 BL Amsterdam, Hullenbergweg 2 (The Netherlands), five hundred shares	500

*Third resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

**«Art. 5. First paragraph.**

The corporate capital is set at twelve million Dutch Guilders (12,000,000.- NLG), divided into twelve thousand (12,000) shares of one thousand Dutch Guilders (1,000.- NLG) each.»

**Costs**

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about three million eight hundred and thirty thousand Luxembourg francs.

The amount of 20,000,000.- NLG is evaluated at 366,108,000.- LUF.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail. Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Folgt Übersetzung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes:**

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft IN.A.MA S.A., mit Sitz in L-2551 Luxemburg, 125, avenue du X Septembre, H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 62.325, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 19. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 212 vom 3. April 1998.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn François Brouxel, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Peggy Olinger, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Eric Sublon, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet vom Vorsitzenden, vom Schriftführer, vom Stimmzähler und vom amtierenden Notar, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind. Diese Liste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit oder Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, die die zehntausend (10.000) Aktien des Gesellschaftskapitals von zehn Millionen niederländischen Gulden (10.000.000,- NLG) vertreten, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

III.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 2.000.000,- NLG, um es von seinem Betrag von 10.000.000,- NLG auf 12.000.000,- NLG zu bringen, durch die Ausgabe von 2.000 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 1.000,- NLG, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

2.- Verzicht der jetzigen Aktieninhaber auf ihr Vorzugszeichnungsrecht.

3.- Zeichnung und Bareinzahlung von 1.500 neuen Aktien durch INGKA HOLDING EUROPE BV und 500 neuen Aktien durch INGKA HOLDING BV, diese neuen Aktien werden ausgegeben mit einer Emissionsprämie von 9.000,- NLG pro Aktie.

4.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung.

5.- Verschiedenes.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zwei Millionen niederländische Gulden (2.000.000,- NLG) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zehn Millionen niederländische Gulden (10.000.000,- NLG), eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend niederländischen Gulden (1.000,- NLG) auf zwölf Millionen niederländische Gulden (12.000.000,- NLG) zu bringen, eingeteilt in zwölftausend (12.000) Aktien mit einem Nominalwert von eintausend niederländischen Gulden (1.000,- NLG).

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nominalwert von eintausend niederländischen Gulden (1.000,- NLG) auszugeben, welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien besitzen, mit der Zahlung einer Emissionsprämie von neuntausend niederländischen Gulden (9.000,- NLG) pro Aktie.

*Zeichnung und Einzahlung*

Sodann erschien Herr François Brouxel, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als ernannter Vertreter der Gesellschaften INGKA HOLDING EUROPE BV und INGKA HOLDING BV, zwei Gesellschaften organisiert und bestehend unter niederländischem Recht,

auf Grund von zwei unter Privatschrift ausgestellten Vollmachten, welche Vollmachten dieser Urkunde angeheftet bleiben.

Der Erschienene erklärte im Namen und für Rechnung der genannten INGKA HOLDING EUROPE BV und INGKA HOLDING BV eintausend fünfhundert (1.500) respektive fünfhundert (500) zusätzliche Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend niederländischen Gulden (1.000,- NLG) zu zeichnen und sie voll einzuzahlen durch Bareinzahlung von fünfzehn Millionen niederländischen Gulden (15.000.000,- NLG) respektive fünf Millionen niederländischen Gulden (5.000.000,- NLG).

Die Summe von zwanzig Millionen niederländischen Gulden (20.000.000,- NLG), machend für das Kapital die Summe von zwei Millionen niederländische Gulden (2.000.000,- NLG) und für die Emissionsprämie die Summe von achtzehn Millionen niederländischen Gulden (18.000.000,- NLG), steht der Gesellschaft IN.A.MA S.A. ab sofort zur Verfügung, so wie dies dem Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Die Generalversammlung erkennt an, dass die jetzigen Aktieninhaber voll auf ihr Vorzugszeichnungsrecht verzichtet haben. Die zweitausend (2.000) neuen Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

a) INGKA HOLDING EUROPE B.V., mit Sitz in NL-1101 BL Amsterdam, Hullenbergweg 2 (Niederlande), eintausend fünfhundert Aktien . . . . .	1.500
b) INGKA HOLDING B.V., mit Sitz in NL-1101 BL Amsterdam, Hullenbergweg 2 (Niederlande), fünfhundert Aktien . . . . .	500

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Absatz eins von Artikel fünf der Satzung dementsprechend abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf Millionen niederländische Gulden (12.000.000,- NLG), aufgeteilt in zwölftausend (12.000) Aktien von je eintausend niederländische Gulden (1.000,- NLG).»

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf drei Millionen achthundertdreissigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Der Betrag von 20.000.000,- NLG wird auf 366.108.000,- LUF abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Übersetzung massgebend.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: F. Brouxel, P. Olinger, E. Sublon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 1999, vol. 507, fol. 1, case 2. – Reçu 3.661.080 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. September 1999.

J. Seckler.

(41875/231/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**IN.A.MA. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 62.325.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41876/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**HEVEA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.910.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 553 du 8 octobre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

HEVEA  
Société Anonyme  
Signature

(41871/546/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**FUDDERKRÉPP VUM PRËNZEBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4732 Pétange, 21, rue Robert Krieps.  
R. C. Luxembourg B 35.649.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41865/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**HAND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 54.828.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

(41869/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**H.A.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.324.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

(41870/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**I.B.A. INTERNATIONAL BROKERAGE AND ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 5.603.

**EXTRAIT**

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue par la société le 15 juin 1998, non encore formalisée, ainsi que suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen, de résidence à Rambrouch, le 20 juillet 1999, enregistré à Redange, le 23 juillet, vol. 398, fol. 59, case 1, les modifications suivantes des statuts sont à noter:

I.- L'objet social a été modifié de sorte que l'article 2 des statuts a la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

– le négoce et le courtage en marchandises, et en particulier fourniture, matériel et mobilier à usage professionnel, la gestion et l'organisation administrative, financière et commerciale;

– l'acquisition, la vente, la construction, la location sous toute forme, le développement, le financement, la mise en valeur, le courtage, la promotion et l'exploitation d'immeubles et de terrains aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut exécuter, promouvoir et développer, soit elle-même directement, soit indirectement par les entreprises, dans lesquelles elle détient des participations, soit par tout autre mode, ces activités comme intermédiaire, commissionnaire ou agent. La société peut prester tous services connexes ou complémentaires auxdites activités ou de nature à favoriser la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société peut encore s'intéresser par voie d'acquisition, de souscription, d'apport à toutes entreprises ou sociétés poursuivant, en tout ou en partie, un objet identique, analogue, similaire ou complémentaire au sien ou de nature à favoriser ou faciliter, soit directement ou indirectement, la réalisation ou l'extension de son objet social.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, de nature à favoriser ou à faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social;

– l'agence de voyage.»

II.- Le conseil d'administration se compose comme suit:

– Monsieur Gregorios Kakasas, administrateur de sociétés, demeurant à 11528 Athènes-Helles (Grèce) 15, Meandrou Str.,

– Monsieur Valéry Caulier, agent immobilier, demeurant à F-59119 Waziers / France, 19, rue Pasteur,

– Monsieur Olivier Steinmetz, administrateur de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Actuellement il n'y a pas d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 septembre 1999.

L. Grethen.

(41872/240/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**I.B.A. INTERNATIONAL BROKERAGE AND ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 5.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

L. Grethen.

(41873/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**IMEXAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 17.624.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du premier février mil neuf cent quatre-vingt, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept juillet, les associés de la société à responsabilité limitée IMEXAL se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence que tous les associés présents ont signée et qui sera annexée au présent procès-verbal.

Il résulte de la liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération et que la présente assemblée, constituée régulièrement, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

\* Démission de Madame Josette Reinert, demeurant à Luxembourg, rue M. Foch, de ses fonctions de gérante technique.

Après délibération, l'assemblée prend à la majorité la résolution suivante:

\* Acceptation de la démission de Mme Josette Reinert, demeurant à Luxembourg, rue M. Foch, de ses fonctions de gérante technique.

R. Hirsch  
Associé

J. Reinert  
Gérante  
démissionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41874/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 43.599.

Le Conseil d'Administration de la société anonyme INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., réuni au siège social le 15 juin 1999, a révoqué M. Ezio Bianchi et Mme Cecilia Danieli de leurs fonctions d'administrateurs-délégués.

L'Assemblée extraordinaire des actionnaires, réunie le 15 juin 1999, a confirmé les mandats de M. Ezio Bianchi et Mme Cecilia Danieli en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2004.

Pour extrait conforme  
MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41879/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**KALNIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 61.873.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

(41892/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 66.384.

*Resolutions of the Board of Directors*

The Board of Directors takes the following resolutions, which are signed and dated by all and any Directors.

\* to confirm the following share transfers effective as at 1 January 1999.

<i>Transferor</i>	<i>Transferee</i>	<i>No. and type of shares</i>
INSINGER FINANCE S.A.	BANK INSINGER DE BEAUFORT N.V.	249 shares of USD 1,000 each
INSINGER TRUST (JERSEY) LIMITED	INSINGER TRUST INVESTMENTS (BENELUX) B.V.	1 share of USD 1,000 each

\* to register the new shareholding in book form only.

S. Hutchings R. Page P. Delandmeter P. Woodthorpe  
Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41880/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 66.006.

*Resolutions of the Board of Directors*

The Board of Directors takes the following resolutions, which are signed and dated by all and any Directors.

\* to confirm the following share transfers effective as at 1 January 1999.

<i>Transferor</i>	<i>Transferee</i>	<i>No. and type of shares</i>
INSINGER FINANCE S.A.	INSINGER TRUST INVESTMENTS (BENELUX) B.V.	1,249 ordinary shares of LUF 1,000 each
INSINGER TRUST (JERSEY) LIMITED	INSINGER TRUST (NETHERLANDS) B.V.	1 ordinary share of LUF 1,000 each

\* to register the new shareholding in book form only.

S. Hutchings R. Page S. Gibson  
Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41881/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**INTARSIA INTERNATIONAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 64.779.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the tenth of August.  
Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) INTARSIA INTERNATIONAL (EUROPE) S.A., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B number 64.779, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 29th of May 1998, published in the Mémorial C, number 613 of the 26th of August 1998.

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing at Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Brigitte Wahl-Schiltz, private employee, residing at Hunsdorf.

The meeting elects as scrutineer Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Suppression of the par value of the shares.
  2. Decrease of the Company's capital to the extent of USD 1,466,000.- in order to reduce it from the amount of USD 1,500,000.- to USD 34,000.- by the reimbursement of USD 1,466,000.- to the Company's current shareholders and by the cancellation of 96 shares of the Company held by the Company's current shareholders.
  3. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association.
- After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to suppress the par value of the shares.

*Second resolution*

The meeting resolves to decrease the share capital by one million four hundred and sixty-six thousand US dollars (1,466,000.- USD) so as to reduce it from its present amount of one million five hundred thousand US dollars (1,500,000.- USD) to thirty-four thousand US dollars (34,000.- USD) by the reimbursement of one million four hundred and sixty-six thousand US dollars (1,466,000.- USD) to the company's current shareholders and by the cancellation of ninety-six (96) shares of the company held by the company's current shareholders.

*Third resolution*

The assembly decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at thirty-four thousand US dollars (34,000.- USD) divided into four (4) shares without designation of a par value.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at forty thousand Luxembourg francs.

The amount of the decrease of capital is evaluated at 57,174,000.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTARSIA INTERNATIONAL (EUROPE) S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B numéro 64.779, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 613 du 26 août 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Diminution du capital social d'un montant de USD 1.466.000,- pour le réduire du montant de USD 1.500.000,- à USD 34.000,- par remboursement de USD 1.466.000,- aux actionnaires actuels et par annulation de 96 actions de la société détenues par les actionnaires actuels.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence de un million quatre cent soixante-six mille dollars US (1.466.000.- USD) pour le réduire de son montant actuel de un million cinq cent mille dollars US (1.500.000.- USD) à trente-quatre mille dollars US (34.000.- USD) par remboursement de un million quatre cent soixante-six mille dollars US (1.466.000.- USD) aux actionnaires actuels et par annulation de quatre-vingt-seize (96) actions de la société détenues par les actionnaires actuels.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-quatre mille US dollars (34.000,- USD) représenté par quatre (4) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quarante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction de capital est évalué à la somme de 57.174.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, B. Wahl-Schiltz, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 1999, vol. 507, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41882/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**INTARSIA INTERNATIONAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 64.779.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41883/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**INVESTITALIA HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. INVESTITALIA S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.554.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTITALIA S.A, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 69.554, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 avril 1999, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stefano Giuffra, dottore commercialista, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Danielle Alfideo, comptable, demeurant à Illange (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Nathalie Benferhat, comptable, demeurant à Sierck-les-Bains (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination sociale en INVESTITALIA HOLDING S.A.

2.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

4.- Augmentation du capital à concurrence de 3.750.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 5.000.000,- LUF, par la création et l'émission de 3.750 actions nouvelles de 1.000,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

6.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

7.- Modification de l'article 6 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en INVESTITALIA HOLDING S.A. et en conséquence modifie le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INVESTITALIA HOLDING S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), par la création et l'émission de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Quatrième résolution*

Les trois mille sept cent cinquante actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

- la société WORLD CORPORATE SERVICES LTD., ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Le montant de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société INVESTITALIA HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) divisé en cinq mille (5.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer les alinéas 7 et 8 de l'article six des statuts et de modifier le dernier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Giuffra, D. Alfideo, N. Benferhat, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 1999, vol. 507, fol. 8, case 12. – Reçu 37.500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41886/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**INVESTITALIA HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. INVESTITALIA S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.554.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41887/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**J.I.T. S.A, JUST IN TIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 26, rue St. Mathieu.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme en liquidation JUST IN TIME S.A., en abrégé J.I.T. S.A., ayant son siège social à L-1025 Luxembourg, 26, rue St. Mathieu, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 553 du 8 octobre 1997, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 744 du 15 octobre 1998, avec un capital social de un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (1.260.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gernot Kos, comptable, demeurant à Moutfort.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société,

de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Cahen, R. Becker, G. Kos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 1999, vol. 507, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41891/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**INTEREUROPEAN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 12.266.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 juillet 1999  
à Luxembourg*

1. L'Assemblée prend note de la démission de P.A.M. Hudson, M.H. Trouteaud et K. Cameron au poste d'administrateur de la société.

2. L'Assemblée décide de nommer MM. Edgardo Eloy Diaz, Luis Alberto Laguna et Raul Zuniga Brid aux postes d'administrateur en remplacement de P.A.M. Hudson, M.H. Trouteaud et K. Cameron, démissionnaires.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'Assemblée Générale de 2004.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41884/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**IKH S.A., INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 août 1999  
à Pétange*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 6 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires ainsi que la représentation de la société à Madame Micheline Matagne qui portera le titre d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Le Conseil d'administration décide de donner signature individuelle à Monsieur René Flas, la société pourra être engagée par sa seule signature.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme  
Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41885/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**INVESTMENT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.217.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INVESTMENT INDUSTRIES S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg, section B numéro 54.217, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 277 du 6 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 664 du 23 décembre 1996, et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 182 du 6 mars 1998, et en date du 3 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 736 du 12 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital à concurrence de ITL 2.000.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 18.000.000.000,- à ITL 20.000.000.000,- par la création et l'émission de 2.000 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de liras italiennes), pour le porter de son montant actuel de ITL 18.000.000.000,- (dix-huit milliards de liras italiennes) à

ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de liras italiennes), par la création et l'émission de 2.000 (deux mille) actions nouvelles de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Les 2.000 (deux mille) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société à responsabilité limitée de droit italien CARTITALIA S.R.L., ayant son siège social à I-31036 Istrana/TV, Via Castellana (Italie).

Le montant de ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de liras italiennes) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société INVESTMENT INDUSTRIES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de liras italiennes), représenté par 20.000 (vingt mille) actions de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 41.667.600,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, B. Wahl-Schmitz, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 1999, vol. 507, fol. 16, case 9. – Reçu 416.676 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41888/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**INVESTMENT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.217.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41889/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**KEYWEST, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 60.589.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 27 novembre 1997.

Suite à des cessions de parts sociales dûment approuvées par les associés et régulièrement signifiées à la société, le capital social fixé à 500.000,- francs, représenté par cent parts sociales entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

M. Michel Winckel, croupier, demeurant à Kanfen (France), rue Robert Schumann, quatre-vingt-cinq parts sociales . . . . .	85
M. Luciano Ghamo, électricien, demeurant à Basse-Ham, 51, avenue de Nieppe, quinze parts sociales . . . . .	15
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Luxembourg, le 19 février 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

(41895/789/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**KIRCHBERG SERVICES, Galerie commerciale AUCHAN Kirchberg.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 55.034.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(41896/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**KIRCHBERG SERVICES, Galerie commerciale AUCHAN Kirchberg.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 55.034.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(41897/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**KIRCHBERG SERVICES, Galerie commerciale AUCHAN Kirchberg.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 55.034.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(41898/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**KOMPETENT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KOMPETENT, G.m.b.H., mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit dem Amtssitz in Grevenmacher, am 3. Juni 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 422 vom 29. August 1996.

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

1.- Herr Franz-Rudolf Siebenborn, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Hunsrückstrasse 39 (Deutschland).

2.- Frau Ursula Siebenborn-Demann, wohnhaft in D-54296 Trier, Hunsrückstrasse 39 (Deutschland).

3.- Die Aktiengesellschaft EURFINANCE S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

- Frau Christel Henon, Advokatin, wohnhaft in Luxemburg;

- Herr Jean Zeimet, Buchhalter, wohnhaft in Bettingen/Mess, hier vertreten durch Frau Christel Henon, vorgeannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welcher Komparent sub 1.- erklärt als einziger jetziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KOMPETENT, G.m.b.H. zu handeln, und die Komparenten ersuchten gemeinsam den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig den Gesellschaftssitz nach L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Zweck der Gesellschaft ist die Produktion (Herstellung), Reparatur, Instandsetzung, Handel und Vertrieb von Fahrzeugen, Anhängern, Sattelaufiegern, Aufbauten aller Art, Ersatzteilen, Zubehör und Gegenstände aller Art, die Vermietung von Fahrzeugen, Anhängern, Sattelaufiegern, Zubehör und Gegenständen aller Art.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliärer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist, oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.»

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (750.000,- LUF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von siebenhundertfünfzig (750) neuen Anteilen von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile.

#### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen zur Zeichnung der siebenhundertfünfzig (750) neuen Anteile zuzulassen:

Die Aktiengesellschaft EURFINANCE S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté.

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Sodann erklärte die Aktiengesellschaft EURFINANCE S.A., durch ihre beiden Verwalter:

- Frau Christel Henon, Advokatin, wohnhaft in Luxemburg;
- Herrn Jean Zeimet, Buchhalter, wohnhaft in Bettingen/Mess,

die siebenhundertfünfzig (750) neuen Anteile zu zeichnen, ein jeder die Anzahl zu der er zugelassen wurde, und dieselben voll in bar einzuzahlen auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft KOMPETENT, G.m.b.H., so dass die Summe von siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (750.000,- LUF) der letztgenannten Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KOMPETENT, G.m.b.H. in eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts umzuwandeln und die Bezeichnung der Gesellschaft anzupassen, welche demzufolge den Firmennamen KOMPETENT A.G. tragen wird.

Diese Umwandlung geschieht auf Grund eines Gutachtens des Wirtschaftsprüfers COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION, Herrn Marius Kaskas, dessen Schlussfolgerungen wie folgt lauten:

«Conclusion:

En exécution du mandat qui nous a été confié dans le cadre de la transformation de la société à responsabilité limitée KOMPETENT, G.m.b.H. en société anonyme (Aktiengesellschaft), nous déclarons que:

A notre avis, la valeur de la société à responsabilité limitée KOMPETENT, G.m.b.H. transformée en société anonyme (A.G.) est au moins égale, après l'augmentation de capital, au montant du capital social de la nouvelle société anonyme, soit 1.250.000,- LUF.»

Ein Exemplar dieses Gutachtens, nachdem es von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

#### *Sechster Beschluss*

Die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung werden in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) umgewandelt.

#### *Siebter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Umänderung der bestehenden Artikel der Satzung, um diese mit der Abänderung der Gesellschaftsform in Einklang zu bringen, und demgemäss der Satzung der Aktiengesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

KOMPETENT A.G.

Sitz: L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung KOMPETENT A.G.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Produktion (Herstellung), Reparatur, Instandsetzung, Handel und Vertrieb von Fahrzeugen, Anhängern, Sattelaufliegern, Aufbauten aller Art, Ersatzteilen, Zubehör und Gegenstände aller Art, die Vermietung von Fahrzeugen, Anhängern, Sattelaufliegern, Zubehör und Gegenständen aller Art.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist, oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) und ist eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von jeweils eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von drei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 9.** Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesen Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Achter Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgesetzt:

Werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

- a) Herr Franz-Rudolf Siebenborn, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Hunsrückstrasse 39 (Deutschland);
- b) Frau Ursula Siebenborn-Demann, wohnhaft in D-54296 Trier, Hunsrückstrasse 39 (Deutschland);
- c) Herr Rolf Schmitz, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-56626 Andernach, Cranachstrasse 13 (Deutschland).

*Neunter Beschluss*

Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. mit Sitz in L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté.

*Zehnter Beschluss*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2005.

*Elfter Beschluss*

Gebrauch machend vom durch Artikel 5 der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Franz-Rudolf Siebenborn, vorgenannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegriffen.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F.-R. Siebenborn, U. Siebenborn-Demann, C. Henon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 1999, vol. 507, fol. 5, case 12. – Reçu 7.500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. September 1999.

J. Seckler.

(41899/231/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**J.C.G.S. INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration réuni le 31 août 1999 à 15.00 heures  
au siège social*

Cooptation de Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur Adjoint, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur André Verdickt, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41890/010/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**KEREDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 39.344.

EXTRAIT

Suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen, de résidence à Rambrouch, le 16 juin 1999, enregistré à Redange, le 21 juin 1999, vol. 398, fol. 50, case 7, les décisions suivantes ont été prises:

I.- L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital qui est converti en quatre cent vingt-sept mille six cent seize virgule trente-trois euros (EUR 427.616,33) avec effet au 16 juin 1999. La valeur nominale des dix-sept mille deux cent cinquante actions (17.250) existantes est supprimée.

II.- Le capital social est augmenté à concurrence de deux millions trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingt-trois virgule soixante-sept euros (EUR 2.391.383,67) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-sept mille six cent seize virgule trente-trois euros (EUR 427.616,33) à deux millions huit cent dix-neuf mille euros (EUR 2.819.000,-).

L'augmentation de capital est souscrite entièrement par la société des Iles Vierges Britanniques PEMBROKE PROPERTY LTD, avec siège social à Arawak Chambers, Roadtown - Tortola.

Le souscripteur a libéré l'intégralité de sa souscription en espèces.

III.- L'assemblée décide d'annuler les dix-sept mille deux cent cinquante actions (17.250).

Le capital social actuel de deux millions huit cent dix-neuf mille euros (EUR 2.819.000,-) est représenté à partir du 16 juin 1999 par cent douze mille sept cent soixante (112.760) actions nouvellement créées et leur valeur nominale est fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-); elles sont attribuées aux actionnaires comme suit:

- à la société PEMBROKE PROPERTY LTD, cent douze mille sept cent cinquante-huit actions (112.758),
- à la société MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., deux actions (2).

La société KEREDA S.A. s'engage à charger son Conseil d'Administration à faire inscrire les mentions nécessaires au sujet de l'annulation des anciennes 17.250 actions respectivement de la création des 112.760 nouvelles actions dans le registre des actionnaires tenue par la société.

IV.- L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en conformité avec les décisions prises:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions huit cent dix-neuf mille euros (EUR 2.819.000,-), divisé en cent douze mille sept cent soixante (112.760) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 septembre 1999.

L. Grethen.

(41893/240/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**KEREDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 39.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

L. Grethen.

(41894/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LACSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 206, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(41901/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LACSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 206, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.999.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 1999*

L'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de 54.042 francs luxembourgeois.

L'assemblée renouvelle pour 6 ans les mandats des administrateurs et pour 3 ans le mandat du commissaire

*Composition du Conseil d'Administration après l'Assemblée du 19 mai 1999*

Sagot Marie-Louise, 1, rue sous la Ville, B-4041 Herstal  
Hegewald Byron 2913 Mineral Wells Hwy Weatherford, TX 76088  
Lackner Willy 206, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange

Présidente  
Administrateur  
Administrateur-Délégué

*Commissaire:*

Lackner Willy 206, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41902/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 42.836.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juin 1999*

- Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de M<sup>e</sup> Jean Wagener en tant qu'administrateur et président du Conseil d'Administration et lui a accordé décharge pleine et entière de sa mission accomplie jusqu'à ce jour.

Monsieur Claude Schmitt, dirigeant de la société, demeurant à L-Senningerberg, a été désigné en qualité de nouvel administrateur de la société pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41903/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 61.293.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41904/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 61.293.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41905/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**MARINO S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 56.112.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

(41915/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**MARINO S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 56.112.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 3 mai 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'Assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable  
demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe  
Madame Renée Wagner-Klein, employée privée  
demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe  
PRIMECITE INVEST S.A., Société Anonyme  
avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A.  
81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 3 mai 1999.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41916/762/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LUX-OIL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig  
H. R. Luxemburg B 38.243.

Der verbesserte Jahresabschluss per 31. Dezember 1996, eingetragen in Luxemburg, am 6. September 1999, Vol. 528, Fol. 35, Case 11, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 7. September 1999.

Vermerk zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Register der Luxemburger Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 3. September 1999.

LUX-OIL, S.à r.l.  
Unterschrift

(41906/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LUX-OIL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig  
H. R. Luxemburg B 38.243.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1997, eingetragen in Luxemburg, am 6. September 1999, Vol. 528, Fol. 35, Case 11, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 7. September 1999.

Vermerk zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Register der Luxemburger Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 3. September 1999.

LUX-OIL, S.à r.l.  
Unterschrift

(41907/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LUX-OIL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig  
H. R. Luxemburg B 38.243.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg, am 6. September 1999, Vol. 528, Fol. 35, Case 11, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 7. September 1999.

Vermerk zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Register der Luxemburger Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 3. September 1999.

LUX-OIL, S.à r.l.  
Unterschrift

(41908/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LUX-OIL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig  
H. R. Luxemburg B 38.243.

*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 17. August 1999*

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

5. Die Generalversammlung vom 29. März 1993 hatte Herrn Arno Mayer zum Prokuristen der LUX-OIL, G.m.b.H., ernannt. Diese Ernennung wird hiermit annulliert rückwirkend auf den 31. Dezember 1998. Ab 1. Januar 1999 ist Herr Arno Mayer nicht mehr Prokurist der LUX-OIL, G.m.b.H.

Luxemburg, den 31. August 1999.

Pour extrait conforme et sincère  
LUX-OIL, S.à r.l.  
Unterschrift

(41909/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 57.463.

La société PIANOLA CORPORATION N.V., domiciliée à Curaçao, cède et vend 302 parts sociales émises par la société MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., à la société MAPUA INVESTMENT HOLDING COMPANY N.V., domiciliée à Curaçao, qui accepte et acquiert lesdites parts selon les conditions stipulées dans le contrat de cession y relatif, avec effet au 31 août 1999.

MeesPiersonTrust (Luxembourg) S.A.  
Agent domiciliataire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41917/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LUXROUTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 58.873.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

(41912/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LUXROUTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 58.873.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 22 juillet 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

Il a été décidé de prélever 125.000,- LUF sur le bénéfice de l'année 1998 pour être affectés à la constitution de la réserve légale et de reporter 6.040.696,- LUF à nouveau.

Administrateurs:	Monsieur Eric Voisin, ingénieur demeurant à L-2343 Luxembourg, 67, rue des Pommiers Monsieur Pascal Wagner, comptable demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe Madame Renée Wagner-Klein, employée privée demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe
Commissaire aux comptes:	INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A. 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 22 juillet 1999.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41913/762/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**MILLS INTERNATIONAL ACQUISITIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.075.

*Extrait de la résolution de l'Associé unique prise en date du 5 juillet 1999*

- Les démissions de M. Carl Speecke, M. Maarten van de Vaart et MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A. sont acceptées avec effet immédiat. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 5 juillet 1999:

- Messieurs Laurence C. Siegel, Pieter B. McMillan et Thomas E. Frost sont nommés gérants pour une période illimitée à partir du 5 juillet 1999.

Après cette résolution, les gérants sont:

- Laurence C. Siegel;
- Pieter B. McMillan;
- Thomas E. Frost.

Pour extrait sincère et conforme  
MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.  
Agent Domiciliaire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41920/003/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**MEDIREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 22, rue de la Barrière.  
R. C. Luxembourg B 31.476.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41918/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 65.419.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg section B numéro 65.419, constituée suivant acte reçu le 13 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710 du 1<sup>er</sup> octobre 1998.

L'assemblée est présidée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Suppression du capital autorisé.
3. Augmentation du capital souscrit de la société pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 3.630.591,- LUF par la création et l'émission de 1.904 nouvelles actions sans valeur nominale.
4. Renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires et souscription des nouvelles actions.
5. Modification de la devise d'expression du capital social en euro et conversion du capital social souscrit avec effet au 1.1.1999 au taux de 40,3399 LUF/1,- EUR de sorte que le capital social souscrit soit fixé à 90.000,- EUR représenté par 2.904 actions sans valeur nominale.
6. Création d'un capital autorisé d'un montant de 450.000,- EUR représenté par 14.520 actions sans désignation de valeur nominale et détermination des modalités d'utilisation.
7. Modifications subséquentes des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes de la société.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 2.380.591,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 3.630.591,- (trois millions six cent trente mille cinq cent quatre-vingt-onze francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 1.904 (mille neuf cent quatre) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les 1.904 (mille neuf cent quatre) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par TURNBERRY INVESTMENTS S.A., avec siège social à Panama City, ici représentée par Maître Philippe Morales en vertu d'une procuration délivrée à Panama le 2 août 1996, et dont une copie, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Les 1.904 (mille neuf cent quatre) actions nouvelles ont été intégralement libérées par TURNBERRY INVESTMENTS S.A. en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 2.380.591,- (deux millions trois cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social de LUF (francs luxembourgeois) en EUR (Euros) et de convertir le capital social souscrit avec effet retroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999 au taux officiellement convenu

de LUF 40,3399 = 1,- EUR, de sorte qu'il soit fixé à EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille Euros), représenté par 2.904 (deux mille neuf cent quatre) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) représenté par 14.520 (quatorze mille cinq cent vingt) actions sans désignation de valeur nominale et ceci pour une durée de 5 (cinq) ans à partir de ce jour.

*Septième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier, le deuxième et le quatrième paragraphe de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille Euros), représenté par 2.904 (deux mille neuf cent quatre) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

«**Art. 3. Deuxième paragraphe.** Le capital autorisé est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), représenté par 14.520 (quatorze mille cinq cent vingt) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 3. Quatrième paragraphe.** En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 18 août 1999 autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Morales, M. Goebel, H. Janssen, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 119S, fol. 2, case 6. – Reçu 23.806 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

J. Elvinger.

(41921/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 65.419.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(41922/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**LABORATOIRE KUTTER, Société Civile.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Rodolphe dit Dolphe Kutter, chimiste, demeurant à L-5337 Moutfort, 48, rue du Kiem;
2. - Monsieur Jean-Pierre dit John Thoma, bio-chimiste, demeurant à L-6160 Bourlingster, 25, rue de Junglinster;
3. - Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien-biologiste, demeurant à L-6187 Gonderange, 10, op der Tonn.

Les comparants ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société civile LABORATOIRE KUTTER, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 397 du 19 août 1995, au capital social de treize millions deux cent cinquante mille francs (13.250.000,- frs), représenté par dix mille (10.000) parts de mille trois cent vingt-cinq francs (1.325,- frs) chacune, entièrement libérées.

Que d'un commun accord des associés, la société civile LABORATOIRE KUTTER est dissoute.

Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

40835

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à la charge de la société dissoute.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Kutter, J.-P. Thoma, K. Al Haidari, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 1999, vol. 507, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41900/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**MAGALIDA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 25.200.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Signature*

(41914/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**METRO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 67.220.

*Extrait de la résolution du Conseil d'Administration en date du 13 août 1999*

- La démission de M. Marc Burton est acceptée avec effet immédiat.

Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 16 juillet 1999.

- Mme Anne Bridges est nommée gérant «B» pour une période illimitée à partir du 16 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Catégorie «A»:

- MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.;

- Hans de Graaf;

- Carl Speecke.

Catégorie «B»:

- Anne Bridges;

- Roddy Sloan

Pour extrait sincère et conforme  
MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

*Gérant «A»*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41919/003/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**ODDA FINANCE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 1999*

1. L'Assemblée approuve les compte annuels au 31 décembre 1995;

2. L'Assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice se terminant au 31 décembre 1995 d'un montant de FRF 22.183,- au résultat reporté, lequel s'élève dorénavant à FRF 22.468,-.

3. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

*Pour la société*

*Signature*

(41925/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

---

**ODDA FINANCE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 37.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 1999*

1. L'Assemblée approuve les compte annuels au 31 décembre 1996;
2. L'Assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice se terminant au 31 décembre 1996 d'un montant de FRF 22.162,- au résultat reporté, lequel s'élève dorénavant à FRF 44.630,-
3. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

*Pour la société  
Signature*

(41924/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**OMLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5550 Remich, 12, rue du Mâcher.  
R. C. Luxembourg B 68.217.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux septembre.

A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme OMLUX S.A., établie et ayant son siège social au 7, rue du Fossé, L-1537 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg B 68.217.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Christian Heyne.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Fritsch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Wietor.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. - Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B. - Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide de prendre la résolution suivante:

*Résolution*

1. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer directeur technique:

- M. Patrick Tollardo, demeurant à L-5540 Remich, 9, rue de la Gare.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

*Signatures.*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

(41926/318/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**PARLAY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 61.785.

*Minutes of the Meeting of the Shareholders in the company limited by shares, having its corporate seat in Luxembourg, and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Company), held on the 18th August, 1999 at 12.00, at the offices of the Company*

*Attendance list*

Shareholder	Signature	Number of	
		Shares	Votes
BLASCHETTE NOMINEES LIMITED	Signature	1,249	1,249
MARDASSON NOMINEES LIMITED	Signature	1	1

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairman of the Meeting.

The Chairman requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company, effective as per 18th August 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to accept the resignation of BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company, effective as per 18th August 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to discharge and release BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to discharge and release BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to indemnify and hold harmless BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to indemnify and hold harmless BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint Mr. Stephen Hutchings, Miss. Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 18th August 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to appoint Mr. Stephen Hutchings, Miss. Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 18th August 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint CHURCHILL & CO. as Auditor of the company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to appoint CHURCHILL & CO. as Auditor of the company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings  
Chairman

E. Crowley  
Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41930/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**O SOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 26, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 31.934.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du dix avril mil neuf cent quatre-vingt-treize, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 331 du 17 juillet 1993.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze juillet.

Les associés de la Société à responsabilité limitée O SOLE se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence que tous les associés présents ont signée et qui sera annexée au présent procès-verbal.

Il résulte de la liste de présence que tous les associés sont présent ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération et que la présente assemblée, constituée régulièrement, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

– Démission de Monsieur Corrado Simone, demeurant à Berchem, rue de la Montée, de ses fonctions de gérant technique.

– Nomination de Monsieur Nicolas Adone, demeurant 44, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre, en qualité de gérant technique.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

– Démission de Monsieur Corrado Simone, demeurant à Berchem, rue de la Montée, de ses fonctions de gérant technique.

– Nomination de Monsieur Nicolas Adone, demeurant 44, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre, en qualité de gérant technique.

C. Simone                      N. Adone  
Associé unique              Gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41929/789/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**ORFEO GALERIE D'ART.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 28, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 39.964.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(41928/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**PORT & PART HOLDING S.A. (PPH), Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 62.719.

Les comptes annuels de 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41932/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**PROMOLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 32.470.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMOLAND HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg, section B numéro 32.470, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 196 du 14 juin 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital à concurrence de 8.750.000,- BEF, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- BEF à 10.000.000,- BEF, par la création et l'émission de 8.750 actions nouvelles de 1.000,- BEF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille francs belges (8.750.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF), par la création et l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin, les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Deuxième résolution*

Les huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites, de l'accord de tous les actionnaires, par la société anonyme R.V.A. CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le montant de huit millions sept cent cinquante mille francs belges (8.750.000,- BEF) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société PROMOLAND HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF) représenté par dix mille (10.000) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheiffer-Gillen, B. Wahl-Schiltz, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 1999, vol. 507, fol. 17, case 11. – Reçu 87.500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41934/23/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**PROMOLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 32.470.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41935/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SAUNA CLUB FINLANDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.

La soussignée Madame Tapia Muñoz Vitelia, épouse Buch, née le 10 avril 1956 à Santiago du Chili, de nationalité française, demeurant au 208, avenue Jeanne d'Arc, 57290 Fameck, France, décide de démissionner avec effet immédiat à la date d'aujourd'hui le 6 septembre 1999 du poste d'administrateur de la SAUNA CLUB FINLANDIA S.A., avec siège social 58, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le 6 septembre 1999.

T. Muñoz.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kerger.

(41940/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SAUNA CLUB FINLANDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.

La soussignée Mademoiselle Palacios Tapia Sandra, née le 30 novembre 1977 à Arico (Chili), de nationalité chilienne, demeurant au 208, avenue Jeanne d'Arc, 57290 Fameck, France, décide de démissionner avec effet immédiat à la date d'aujourd'hui le 6 septembre 1999 du poste d'administrateur de la SAUNA CLUB FINLANDIA S.A., avec siège social 58, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le 6 septembre 1999.

S. Palacios.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(41941/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.012.

Les comptes annuels de 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41936/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**RECIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.596.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41937/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**RUMCO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 36.531.

*Minutes of the Meeting of the Shareholders in the company limited by shares, having its corporate seat in Luxembourg, and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Company), held on the 26th August, 1999 at 13.00, at the offices of the Company*

*Attendance list*

Shareholder	Signature	Number of	
		Shares	Votes
J.M.L. LIMITED (represented by virtue of the attached power of attorney)	Signature	500	500

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairman of the Meeting.

The Chairman requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company, effective as per 23rd August 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to accept the resignation of BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company, effective as per 23rd August 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to discharge and release BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to discharge and release BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to indemnify and hold harmless BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to indemnify and hold harmless BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHETTE NOMINEES LTD., MARDASSON NOMINEES LTD. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint F.M.C. LIMITED, S.C.S. LIMITED and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 26th August 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to appoint F.M.C. LIMITED, S.C.S. LIMITED and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 26th August 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company, effective as per 26th August 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company, effective as per 26th August 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint CHURCHILL & CO. as Statutory Auditor of the company, effective as per 26th August 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to appoint CHURCHILL & CO. as Statutory Auditor of the company, effective as per 26th August 1999.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings  
Chairman

E. Crowley  
Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41939/000/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**PROMETHEUS IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2177 Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.

*Contrat de cession de parts sociales*

Entre:

le sieur Marco A. Becker, administrateur de sociétés, demeurant 123-125, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, ci-après désigné le cédant,

et:

la dame Violeta A. Nășărișbă, indépendante, demeurant 123-125, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, ci-après désignée le cessionnaire:

Il a été exposé ce qui suit:

Le cédant déclare être détenteur et propriétaire de 15 sur 50 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois PROMETHEUS IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Nicolas Majerus, L-2177 Luxembourg.

Le cédant a marqué son accord de vendre et le cessionnaire son accord de racheter au cédant 10 (dix) parts sociales de la société PROMETHEUS IMMOBILIERE, S.à r.l., qu'il possède.

Il a été exposé ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définies ci-après dans le présent contrat, le cédant accepte de vendre et de transférer 10 (dix) parts sociales qu'il détient dans la société au cessionnaire.

2. Le prix de la cession s'élève à 100.000,- LUF (cent mille francs luxembourgeois) que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire en date de ce jour et ce dont quittance.

3. Le transfert de propriété des 10 (dix) parts sociales dont question ci-dessus, a lieu en date de ce jour. A partir de ce jour, le cessionnaire portera dès lors l'entière responsabilité liée à la propriété des 10 (dix) parts sociales et assumera les obligations qui y sont rattachées. Le cessionnaire entre de même immédiatement en jouissance de tous les droits y attachés, en ce inclus le bénéfice des dividendes payables dès leur plus proche échéance.

4. Le cédant garanti que la société a été valablement constituée en conformité aux lois et règlements en vigueur.

5. Le cédant reconnaît que les 10 (dix) parts sociales de la société sont libre de toutes charges de quelque nature que ce soit. Le cédant a tout pouvoir pour transférer les parts sociales au cessionnaire.

La prédite cession se fait au respect de l'article 8 des statuts, alors que le cédant et le cessionnaire sont associés de la S.à r.l. à raison d'au moins 3/4 du capital social.

6. Le cessionnaire reconnaît expressément avoir pris connaissance des statuts de la société, avoir analysé les bilans et tous les documents comptables et autres, et avoir évalué la situation financière de la société.

7. La présente convention est régie par le droit luxembourgeois.

Fait en double exemplaire, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien à Luxembourg, le 24 août 1999.

M. A. Becker      V. A. Nāsārīmbā  
Le cédant              Le cessionnaire

Bon pour accord des associés détenant au moins 3/4 du capital social.

Signature              Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41933/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

### **SIGNAL LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.458.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIGNAL LUX HOLDING S.A., R. C. Luxembourg section B numéro 18.458, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée sous la dénomination de ASTEK FINANZ A.G. à Mesocco (Suisse), le 7 mars 1966.

Le siège de la société a été transféré à Luxembourg et la dénomination a été changée en ERLEN HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 juin 1981, publié au Mémorial C, numéro 180 du 7 septembre 1981, et dont les statuts ont été modifiés:

suitant deux actes reçus par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1984, publié au Mémorial C, numéro 51 du 21 février 1984, et en date du 8 juillet 1986, publié au Mémorial C, numéro 302 du 25 octobre 1986,

suitant deux actes reçus par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 278 du 7 juin 1996, et en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 406 du 5 juin 1998, contenant changement de la dénomination sociale en SIGNAL LUX HOLDING S.A.,

ayant un capital social de quatorze millions de francs (14.000.000,- LUF), divisé en sept cents (700) actions de vingt mille francs (20.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine Schmit, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Remy, employée privée, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie Tresson, employée privée, demeurant à Mamer.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mardi de septembre à 11.00 heures.

2) Modification afférente de l'article 14 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mardi du mois de septembre à 11.00 heures.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en l'an 2000.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quatorze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de septembre à 11.00 heures.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Schmit, V. Remy, V. Tresson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 1999, vol. 507, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41943/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SIGNAL LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.458.

Le texte des statuts coordonnés à la date du 2 août 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41944/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SIGNET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 64.819.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifth of August.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the joint stock company (société anonyme) SIGNET INVESTMENTS S.A., with registered office in L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R. C. Luxembourg B number 64.819, incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing at Luxembourg, on the 12th of June 1998, published in the Mémorial C, number 618 of the 28th of August 1998.

The meeting is presided by Mr Fabrice Leonard, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Marie-José Sanchez-Díaz, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gerhard Nellinger, counsellor, residing at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the capital to the extent of 3,127,000.- LUF in order to raise it from the amount of 1,250,000.- LUF to 4,377,000.- LUF by the issue of 31,270 new shares with a nominal value of 100.- LUF each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares.

3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by three million one hundred and twenty-seven thousand Luxembourg francs (3,127,000.- LUF), so as to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) up to four million three hundred and seventy-seven thousand Luxembourg francs (4,377,000.- LUF), by the issue and the subscription of thirty-one thousand two hundred and seventy (31,270) new shares with a par value of one hundred Luxembourg francs (100.- LUF) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

*Subscription and payment*

The thirty-one thousand two hundred and seventy (31,270) new shares have been subscribed with the agreement of all the shareholders as follows:

- CINTOGABE, SL, to the amount of nine thousand five hundred and fifty-two (9,552) shares;
- JC Smith, to the amount of seven thousand eight hundred and forty-seven (7,847) shares;
- Angel Barrachina, to the amount of eight hundred and ninety-six (896) shares;
- Marcello Moscatello, to the amount of two thousand eight hundred and sixty-five (2,865) shares;
- JL Cotoner, to the amount of three thousand one hundred and eighty-three (3,183) shares;
- N Cotoner, to the amount of three thousand one hundred and eighty-three (3,183) shares;
- I Cotoner, to the amount of three thousand five hundred and three (3,503) shares;
- R Golding, to the amount of two hundred and forty-one (241) shares.

The sum of three million one hundred and twenty-seven thousand Luxembourg francs (3,127,000.- LUF) is forthwith at the free disposal of the company SIGNET INVESTMENTS S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Second resolution*

The assembly decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«Art. 5. First paragraph. The subscribed capital is fixed at four million three hundred and seventy-seven thousand Luxembourg francs (4,377,000.- LUF), divided into forty-three thousand seven hundred and seventy (43,770) shares with a par value of one hundred Luxembourg francs (100.- LUF) each.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seventy-five thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIGNET INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R.C. Luxembourg B numéro 64.819, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 618 du 28 août 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-José Sanchez-Díaz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de 3.127.000,- LUF pour le porter du montant de 1.250.000,- LUF à 4.377.000,- LUF par l'émission de 31.270 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cent vingt-sept mille francs luxembourgeois (3.127.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxem-

bourgeois (1.250.000,- LUF) à quatre millions trois cent soixante-dix-sept mille francs luxembourgeois (4.377.000,- LUF), par l'émission de trente et un mille deux cent soixante-dix (31.270) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

*Souscription et libération*

Les trente et un mille deux cent soixante-dix (31.270) actions nouvelles ont été souscrites avec l'accord de tous les actionnaires comme suit:

- CINTOGABE, SL, à concurrence de neuf mille cinq cent cinquante-deux (9.552) actions;
- JC Smith, à concurrence de sept mille huit cent quarante-sept (7.847) actions;
- Angel Barrachina, à concurrence de huit cent quatre-vingt-seize (896) actions;
- Marcello Moscatello, à concurrence de deux mille huit cent soixante-cinq (2.865) actions;
- JL Cotoner, à concurrence de trois mille cent quatre-vingt-trois (3.183) actions;
- N Cotoner, à concurrence de trois mille cent quatre-vingt-trois (3.183) actions;
- I Cotoner, à concurrence de trois mille cinq cent trois (3.503) actions;
- R Golding, à concurrence de deux cent quarante et une (241) actions.

La somme de trois millions cent vingt-sept mille francs luxembourgeois (3.127.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SIGNET INVESTMENTS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à la décision qui précède le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre millions trois cent soixante-dix-sept mille francs luxembourgeois (4.377.000,- LUF), représenté par quarante-trois mille sept cent soixante-dix (43.770) actions d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Leonard, M.-J. Sanchez-Diaz, G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 1999, vol. 507, fol. 13, case 7. – Reçu 31.270 francs.

*Le Receveur* (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41945/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SIGNET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 64.819.

—

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41946/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 60.322.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Gérard de Ganay, directeur, demeurant à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN, ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, R. C. Luxembourg section B numéro 60.322, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 621 du 7 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 418 du 7 juin 1999;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 23 mars 1999; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN, prédésignée, s'élève actuellement à 11.093.500,- LUF (onze millions quatre-vingt-treize mille cinq cents francs luxembourgeois), représenté par 22.187 (vingt-deux mille cent quatre-vingt-sept) actions de 500,- LUF (cinq cents francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à 25.000.000,- LUF (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 23 mars 1999 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de 13.906.500,- LUF (treize millions neuf cent six mille cinq cents francs luxembourgeois), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de 11.093.500,- LUF (onze millions quatre-vingt-treize mille cinq cents francs luxembourgeois) à 25.000.000,- LUF (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 27.813 (vingt-sept mille huit cent treize) actions nouvelles d'une valeur nominale de 500,- LUF (cinq cents francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les anciens actionnaires, à savoir:

a) par Monsieur Henri Konan Bedie, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), à concurrence de 7.813 (sept mille huit cent treize) actions;

b) par Madame Lucette Aie Bedie, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), à concurrence de 6.666 (six mille six cent soixante-six) actions;

c) par Monsieur Patrick Bedie, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), à concurrence de 6.667 (six mille six cent soixante-sept) actions;

d) par Monsieur Jean-Luc Bedie, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), à concurrence de 6.667 (six mille six cent soixante-sept) actions;

V.- Que les 27.813 (vingt-sept mille huit cent treize) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés comme indiqué ci-avant, et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de 13.906.500,- LUF (treize millions neuf cent six mille cinq cents francs luxembourgeois), existant à leur profit et à charge de la société anonyme SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN, prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant G.E.F. - GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- sur la valeur de la créance de LUF 13.906.500,- faisant l'objet de l'apport en nature, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie;

- et sur le caractère certain, liquide et exigible de ladite créance.»

Luxembourg, le 24 mars 1999.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 25.000.000,- LUF (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de 500,- LUF (cinq cents francs luxembourgeois) chacune.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Steinsel, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. de Ganay, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 1999, vol. 507, fol. 13, case 2. – Reçu 139.065 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(41953/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R. C. Luxembourg B 60.322.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(41954/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**ROLACO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 15.478.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 1999*

*Sixième résolution*

Le mandat des administrateurs Messieurs A.A. Al Sulaiman, P. Jeanbart, Nicolas G. Homsy est renouvelé pour une nouvelle période de deux ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

*Septième résolution*

Le mandat de Commissaire de Surveillance, ERNST & YOUNG, rue R. Coudenhove-Kalergi, Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période de un an prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

*Pour ROLACO HOLDINGS.A.*

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

*Le domiciliataire*

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41938/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SIREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 18.843.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(41948/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SIREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 18.843.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 avril 1999 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants. Il se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2005.

Pour copie conforme

Signature

Signature

*Administrateur*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41949/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**SIGP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 49.558.

Les comptes annuels de 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 35, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature.

(41947/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**JACQUES SOANNI ET CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: Soleuvre, 197, route de Differdange.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 10 août 1999, enregistré à Capellen en date du 17 août 1999, vol. 416, fol. 36, case 10,

– que l'assemblée a décidé d'accepter la démission de son gérant statutaire Monsieur Théo Boon, employé privé, demeurant à Oberkorn, et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat.

– que l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Raymond Boon, Maître en droit, demeurant à Soleuvre, 201, route de Differdange, en qualité de gérant statutaire de la société, qui pourra valablement engager la société d'une façon illimitée.

– que suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article dix des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société est gérée par Monsieur Raymond Boon, Maître en droit, demeurant à Soleuvre, 201, route de Differdange, qui pourra valablement engager la société d'une façon illimitée.»

Capellen, le 3 septembre 1999.

Pour extrait conforme  
A. Biel

(41951/203/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**JACQUES SOANNI ET CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: Soleuvre, 197, route de Differdange.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(41952/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.

**S.I.T. LUX S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 70.112.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 2 août 1998*

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Guy Charles Tamarindi en tant qu'administrateur-délégué avec seul pouvoir de signature

*Administrateurs:*

Monsieur Guy Charles Tamarindi, ingénieur, demeurant à F-Florange, 11, rue de la Croix Saint Jacques;

Monsieur Jean Tressel, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 82, rue Gabriel;

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

*Commissaire aux comptes:*

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., sise à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 2 août 1999.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1999, vol. 528, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41950/762/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1999.